

équivalente de bœuf des réserves d'intervention.» Autrement dit, si quelqu'un importe du bœuf de l'extérieur, la loi l'oblige à aider à réduire les réserves de bœuf du pays. C'est toute une politique.

Les droits que j'ai mentionnés viennent s'ajouter aux autres droits normaux. La Communauté impose des droits *ad valorem* de 16 p. 100 sur le bétail sur pied. Au Canada, par contre, nous imposons des droits de 1.5c. sur le bétail sur pied. La Communauté impose des droits de 26 p. 100 sur le bœuf congelé fraîchement abattu. Ces contingents s'élèvent au total à quelque 34,000 tonnes, ce qui représente, si mes calculs sont exacts, 75 millions de livres pour peut-être 250 millions de gens. Autrement dit, les contingents de la Communauté sont relativement très faibles. A l'heure actuelle, le Canada permet l'importation de 144 millions de livres de bœuf désossé et de viande de bœuf cette année.

A mon avis, nous avons vraiment exagéré en essayant de respecter le GATT à la lettre. Aucun autre pays ne le fait. En respectant le GATT à la lettre au lieu de suivre l'usage courant, ce qui, à mon avis, est plus important, le Canada sacrifie le bien-être, le revenu et le moyen de subsistance des éleveurs de bœuf du Canada. Le rapport du comité recommande qu'on rectifie cette situation.

L'une des questions qu'on nous pose dès que nous faisons une recommandation de ce genre, c'est: Et les Américains? Et le marché américain? Nous avons peut-être besoin du marché américain de temps à autre pour du bétail de boucherie sur pied. Nous avons parfois besoin du marché américain pour le bétail d'engraissement, et à certains moments plus qu'à d'autres. Nous en avons besoin pour les éleveurs de l'Ouest. Selon nous, la proposition du comité ne ferait aucunement obstacle à l'exportation sur le marché américain.

Bien entendu, à l'origine, les mesures que nous prendrions n'auraient aucun effet sur nos propres exportations. Nous disons aux États-Unis: «Nous sommes disposés à vous accorder officiellement l'accès au marché canadien en fonction des quantités que vous avez écoulées sur notre marché au cours des ans. En retour, nous aimerions que vous nous accordiez le même genre d'accès officiel et général à votre marché. Mais il ne faudrait pas que 125,000 têtes de bétail canadien soient acheminées vers les États-Unis une année, comme en 1973, et que 10,000 têtes seulement le soient une autre année, comme en 1974. C'est absurde. Évitez que le Canada ne contribue aux ennuis de la nation américaine en jouant le rôle d'une sorte d'intermédiaire en achetant des dizaines de millions de livres de bœuf à bon marché provenant d'Australie et de Nouvelle-Zélande, à 27c. au-dessous du prix américain, et en faisant transiter cette viande sur notre territoire avant de l'envoyer vers les États-Unis, détruisant ainsi le marché américain tout en détruisant le nôtre. A notre avis, il est grandement préférable d'établir des quotas raisonnables en ce qui concerne les États-Unis, quotas fondés sur notre situation historique, de même que nous accepterions volontiers des quotas raisonnables établis par les Américains en fonction de notre situation historique. Nous les invitons à inscrire ces quotas dans la loi, à leur assurer suffisamment de souplesse grâce à la consultation et à autoriser ainsi des modifications, mais nous voulons qu'ils nous disent où nous en sommes.

● (1440)

Voilà un problème que nous ne sommes pas certains de pouvoir nécessairement résoudre rapidement à la satisfaction de toutes les organisations agricoles du Canada. Certaines penseront que nous sommes allés trop loin; d'autres, qui pensent que nous avons besoin d'une rigoureuse gestion de l'offre, estimeront que nous ne sommes pas allés assez loin. Cependant, j'ai été étonné et impressionné en lisant le mémoire présenté par M. Peter E. Marble, président du comité du commerce extérieur de la National Cattlemen's Association des États-Unis auprès de l'International Trade Commission, organisme du gouvernement américain. Je voudrais tout d'abord faire deux ou trois brèves citations. Je cite M. Marble, qui parle d'une nouvelle loi sur les importations de viande, proposée par la National Cattlemen's Association:

La loi devrait être modifiée de façon à comprendre l'ensemble du bœuf et du veau, indépendamment de la forme ou de l'origine.

Autrement dit, il parle du bétail sur pied, bœuf ou veau, quelle que soit sa provenance.

Les Canadiens avaient l'habitude de penser que nous jouissions d'un privilège particulier avec les États-Unis, que lorsqu'ils établissaient des quotas, ceux-ci ne s'appliquaient pas au Canada. Cette situation privilégiée ou catégorie spéciale n'existe plus. Les États-Unis nous traitent maintenant sur le même pied que tous les autres importateurs et imposent des quotas sur la viande canadienne entrant aux États-Unis.

M. Marble poursuit en disant:

Si les objectifs de la loi sur les importations sont logiques—et nous les estimons telles—alors il n'est que logique que la loi s'applique à toutes les formes de bœuf et de veau. Le quota . . .

Il s'agit ici d'un quota dont parle la nouvelle loi sur les importations de bœuf pour les États-Unis:

Le quota devrait être automatiquement rajusté à l'inverse des cycles, de façon à permettre une hausse des importations quand les approvisionnements intérieurs sont limités . . .

Moins il y a d'approvisionnements intérieurs, plus il y aurait d'importations.

. . . et les prix sont élevés et doivent baisser quand la production intérieure atteint un excédent cyclique et que les prix du marché sont à la baisse.

Cela est conforme à notre recommandation.

Nous recommandons qu'une moyenne officielle représentative des expéditions soit établie et que les importations de bétail sur pied passibles de droits ne dépassent pas un pourcentage convenu de ce chiffre sans consultations.

Il ajoute, et je crois que nous pourrions reprendre ses paroles à notre compte:

Notre industrie du bœuf devrait avoir un accès équitable aux marchés du bœuf des autres pays, tout comme notre pays offre aux éleveurs d'autres pays accès à ses marchés.

Compte tenu de cette position de la National Cattlemen's Association des États-Unis, de celle de la Communauté économique européenne et du Japon, je dis qu'en adoptant le genre de politique que nous proposons dans ce rapport, le Canada serait en meilleure position pour négocier avec les États-Unis